

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- 1 - Les commandes passées à nos Agents s'entendent toujours comme prises en charge à notre nom et pour notre compte "sauf notre approbation". Négociations, offres, ventes, perceptions, remises, transactions, etc. faites par nos Agents ou intermédiaires ne sont pas valables sans notre confirmation. L'exécution partielle de la commande ne signifie pas l'approbation de la Société pour toute la commande.
- 2 - LIVRAISONS - La marchandise, même si vendue "franco destination" ou franco domicile de l'acheteur, voyage aux risques et périls de ce dernier et notre responsabilité cesse avec la livraison au transporteur, contre lequel l'acheteur – après avoir effectué les vérifications nécessaires – devra adresser éventuellement ses réclamations. C'est à l'acheteur que revient la tâche de décharger la marchandise des moyens de transport. Toutes les expéditions par chemin de fer et par camions seront effectuées port dû. Les expéditions par mer et par voie de terre concernant les fournitures à l'étranger sont effectuées sur la base des conditions établies chaque fois reportées dans les "Inconterms" approuvés par la Chambre de Commerce International en 1953.
- 3 - POURCENTAGES – Les demandes de pourcentages de choix déterminés seront entendues comme de simples indications, étant donné que nous nous réservons d'apporter éventuellement des modifications en fonction des stocks de magasin au moment de l'expédition.
- 4 - DELAIS DE LIVRAISON – Le délai fixé pour la livraison de la marchandise doit s'entendre en faveur des deux contractants. Sauf l'insertion de clauses particulières, il faut le considérer en règle générale purement indicatif et non essentiel. Au cas où seraient intervenues des modifications au contrat, le délai reste prorogé pour une période égale à celle initialement établie. Tout événement de force majeure suspend l'expiration du délai, pour toute sa durée. Le retard dans la livraison, quelle qu'en soit la cause documentée, même si non expressément prévue, ne donnera pas le droit à l'acheteur de demander la résiliation du contrat, des indemnisations ou réparations.
- 5 - GARANTIE ET RECLAMATIONS - La garantie de la marchandise se limite au seul matériau de premier choix avec une tolérance de 5% environ ; elle reste donc expressément exclue en ce qui concerne celui de deuxième, troisième choix, sous-choix ou de stock. Les différences de tonalité ne peuvent être considérées comme vice de matériel. Les contestations pour vices évidents ne sont valables que si elles sont présentées avant la pose du matériel (et aux termes de la loi). Les tonalités de couleur des échantillons et des reproductions doivent s'entendre comme indicatives et non strictement liées à la fourniture. Les vices ou défauts éventuels de qualité de la marchandise, au cas où ils seraient dénoncés aux termes de la loi et vérifiés ou reconnus, ne donnent droit qu'au remplacement des matériels défectueux, sans que l'acheteur ne puisse prétendre de résilier le contrat ou exiger d'autres indemnités. Nous déclinons toute responsabilité en ce qui concerne l'aptitude du matériel à l'usage, auquel l'acheteur entend le destiner et ce même pas dans l'hypothèse que, de notre part, soient fournies des suggestions ou indications au sujet de l'installation et de l'emploi de celui-ci. Aucune expertise ne pourra être ordonnée sur nos matériels, si nous ne recevons pas préalablement le décret de nomination de l'expert et en temps utile, pour intervenir aux opérations d'expertise.
- 6 - VARIATION PRIX – Nous avons la faculté de modifier les prix des fournitures, en informant préalablement les clients, au cas où entre l'acquisition de la commande et le temps de la livraison se vérifieraient des augmentations supérieures à 10% de la main d'œuvre et/ou des matières premières.
- 7 - RESERVE DE LA PROPRIETE - La vente du matériau céramique visé à la présente commande est effectuée avec la clause de réserve de la propriété en faveur du vendeur, jusqu'au paiement intégral du prix.
- 8 - PAIEMENTS - La marchandise, même aux fins de la facturation, est mesurée sur la quantité effectivement fournie. Le paiement des fournitures doit être effectué dans la devise indiquée sur la facture. L'acceptation éventuelle de notre part d'effets de change, billets à ordre, cessions ou chèques bancaires s'entend toujours effectuée comme "sauf bonne fin" et sans donner lieu à la novation de la dette. Le lieu de paiement est notre siège : l'émission de lettres de change ou les acceptations de porte-feuille payable en d'autres endroits ne comporte pas de dérogation à cette clause. Tout retard de paiement, même partiel, de nos factures au-delà de l'échéance fixée, donnera lieu immédiatement à des intérêts moratoires suivant la mesure des taux passifs pratiqués par les Banques. En outre, le non-paiement ou le retard dans le paiement des factures – quelle qu'en soit la raison – nous donne le droit, sous réserve de toute autre action judiciaire, de prétendre le paiement anticipé des fournitures restantes ou bien d'estimer le contrat suspendu ou résilié et de ne pas donner suite à d'autres contrats éventuellement en cours, sans que l'acheteur ne puisse exiger de rémunérations, réparations ou autres.
- 9 - TRIBUNAL COMPETENT – Dans le cas de fournitures en Italie les normes applicables pour l'interprétation et l'exécution de nos contrats de fournitures sont celles du droit italien et des coutumes en vigueur à Modène. Pour tout litige de quelque nature que ce soit les parties reconnaissent exclusivement la compétence territoriale du Juge, où Ceramica Colli di Sassuolo s.p.a. a son siège.
- 10 - CLAUSE D'ARBITRAGE – Dans le cas de fournitures à l'étranger tous les litiges éventuellement dérivant des contrats seront résolus à titre définitif suivant le règlement de conciliation et d'arbitrage de la Chambre de Commerce International par un ou plusieurs arbitres nommés conformément au règlement susdit. Sans préjudice des conditions générales énumérées ci-dessus, les parties reconnaissent la compétence du Tribunal de Modène et le droit substantiel applicable sera celui italien.